



AUTORISATION PARENTALE 2023-2024

Je soussigné (e) père, mère, tuteur, représentant légal ⁽¹⁾

autorise ⁽²⁾ en classe de

né le à :

- participer aux activités de l'Association Sportive du Collège-Lycée Saint-Antoine.
- à emprunter les transports mis en place ou à se rendre seul(e) sur les lieux de rencontres (trajet à pied ou transport en commun) sous réserve d'avoir prévenu l'enseignant et le CPE via École Directe
- à être filmé ou photographié dans le cadre des activités organisées lors des compétitions, les reproduire et les diffuser dans les établissements scolaires qui le souhaitent, ou pour présenter à nos partenaires un exemple des activités proposées par l'UNSS. L'utilisation de ces documents sera faite en dehors de toute exploitation commerciale
- à participer occasionnellement à des entraînements au Lycée Erckmann-Chatrion de 17h00 à 19h00 (pour les lycéens uniquement)

J'autorise également le professeur responsable ou l'accompagnateur ⁽³⁾ :

- à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical
- à véhiculer mon enfant (véhicule de location ou personnel) pour certaines compétitions si les transports en commun ne sont pas envisageables

En cas d'absence de l'élève aux séances organisées par l'UNSS, les enseignants ne peuvent être tenus pour responsables d'un accident survenu pendant ce temps.

En fin de séance, les enseignants ne sont plus responsables des élèves.

Fait à le

Signature :

(1) rayer la mention inutile

(2) indiquer Nom et Prénom du licencié

(3) rayer en cas de refus d'autorisation